



WWW.ASAGARDCEVENNES.FR

Imprimé par nos soins



RALLYE RÉGIONAL

23^E
MODERNE

5^E
VHC

VINS DU GARD

● REMOULINS ●

25/26 MARS 2023



Crédit photo :

ASA

(A. FRONTIER - Hyundai)

RALLY' RÉGIONS

(P. GIORDANENGO - Ford)

REGLEMENT VHC

25 et 26 MARS 2023

5ème

RALLYE REGIONAL VHC DES VINS DU GARD

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes *et les règles spécifiques des rallyes VHC.*

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 13 Février 2023

Clôture des engagements : Lundi 13 Mars 2023

Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 19 Mars 2023

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 19 Mars 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 24 Mars 2023 de 14h à 18h

Vérifications des documents (vérifications administratives) et distribution du carnet d'itinéraire au cours des reconnaissances.

Le Dimanche 19 Mars 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h Salle municipale – Rue des treilles-30210 Valliguières

Et/ou le Vendredi 24 Mars 2023 de 14h à 18h Maison des associations – rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

Vérifications des voitures (vérifications techniques): Samedi 25 Mars 2023 de 8h à 12h, avec heure de convocation, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 25 Mars 2023 à partir de 8h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 25 Mars 2023 à 11h, Maison des associations à Remoulins.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 25 Mars 2023 à 12h45.

Tableau d'affichage : Maison des associations et/ou Internet.

Départ de la 1^{ère} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 25 Mars 2023 à 13h30 (1^{ère} VHC – 1^{ère} moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 1^{ère} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 25 Mars 2023 à 20h12 (1^{ère} VHC)

Départ de la 2^{ème} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 26 Mars 2023 à 8h30 (1^{ère} VHC – 1^{ère} moderne après dernière VHC)

Arrivée de la 2^{ème} étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 26 Mars 2023 à 10h51 (1^{ère} VHC)

Vérifications finales : Dimanche 26 Mars 2023 à partir de 10h51 au : Garage THERASSE et Fils – Zone de l'Arnède - 30210 Remoulins

Publication provisoire des résultats du rallye : Dimanche 26 Mars 2023 - 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Parc d'arrivée à Remoulins, Dimanche 26 Mars 2023, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 5^{ème} Rallye régional des Vins du Gard VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Occitanie Méditerranée le Mercredi 18 Janvier 2023 sous le n°R3/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°69.

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI

Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Samedi 25 Mars 2023 à partir de 8h au
Dimanche 26 Mars 2023 jusqu'à 16h

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes

Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES

Téléphone : 04 66 29 15 38

Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTIONS	NOMS	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Jean François RAVIER	196469
Commissaires Sportifs	Alain BASTID	155491
	Paul DURAND	250709
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Isabelle RAVIER	196916
	Denis OLIVIER	110911
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Patrick PELAT	1413
	Yanick BARDIN	46622
Directeur de Course poste inter ES5	Jean Charles GASPERINI	107100
Directeur de course voiture tricolore	Jean Luc DEVRIESE	37766
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Christian MANGEMATIN	6507
Commissaires Techniques	Jean GHENO	31781
	Yves PERRIER	54790
	Marcel CERDAN	19463
	Jean Michel OTTAVI	1534
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Magali VIDAL	179595
	Véronique CARBOU	119788
Juge de Faits	José GISPER	3184
	Jean Charles GASPERINI	107100
Responsable sécurité	Jean José DARDANELLI	20166
Classement informatique	Nicolas RENARD	199509
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye régional VHC des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes VHC 2023 (coef.1), le championnat des rallyes VHC de la ligue Occitanie – Méditerranée 2023, le challenge ASA Gard Cévennes 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu au cours des reconnaissances du Dimanche 19 Mars 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Salle municipale – Rue des Treilles - 30210 VALLIGUIERES

Et/ou des reconnaissances du Vendredi 24 Mars 2023 de 14h à 18h – **Maison des associations – rue de l’ancien pont – 30210**

REMOULINS

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 25 Mars 2023 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins

Les vérifications finales seront effectuées : Garage THERASSE et Fils – Zone de l’Arnède - 30210 Remoulins le Dimanche 26 Mars 2023 à partir de 10h51

Taux horaire de la main d’œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} rallye régional VHC des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 13 Mars 2023.

Les concurrents recevront une confirmation d’engagement par mail.

Une heure de convocation (Créneau-horaire) pour les vérifications techniques leur sera remise aux vérifications administratives.

Le non- respect du créneau horaire sera pénalisé selon les Prescriptions générales de la FFSA (V-Vérifications, A-Généralités)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d’engagement sont fixés à :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €**
- **Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €**
- **Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P.

La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement.

Les chèques d’engagement ne seront encaissés qu’à compter du lundi 27 Mars 2023.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

... A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'**emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. **L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes FFSA.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional VHC des vins du Gard représente un parcours total de 174,4 km dont 37,5 km d'ES.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections, le Samedi 25 Mars 2023 et 1 étape d'1 section le Dimanche 26 Mars 2023.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,5 km.

Samedi 25 Mars 2023 - ES1/3: 4,1 km, ES2/4: 5,7 km soit 9,8 km d'ES à faire 2 fois. (soit 19,6 km d'ES)

Dimanche 26 Mars 2023 - ES 5 : 12,6 km et ES 6 : 5,3 km soit 17,9 km d'ES à faire 1 fois. (soit 17,9 Km d'ES)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA. - **3** passages autorisés par ES.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 19 Mars 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h et/ou le Vendredi 24 Mars 2023 de 14h à 18h.

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 19 Mars 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Salle municipale – Rue des Treilles – 30210 – VALLIGUIERES

et/ou le Vendredi 24 Mars 2023 de 14h à 18h

Maison des associations – Rue de l'ancien pont – 30210 REMOULINS

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.5.18.1P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement de la coupe de France VHC 2023 des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des coupes se déroulera au podium d'arrivée à Remoulins, Dimanche 26 Mars 2023, 1h. après l'arrivée du dernier concurrent du rallye moderne, et avant la remise des prix moderne.

Les équipages classés recevront une coupe.

Les 10 premiers équipages classés recevront des souvenirs.